

PROCÈS VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 AOUT 2024

L'an deux mil vingt quatre, le deux août, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

Etaient présents : M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoint, Mmes HOCINE, VINCENT

Absents excusés : Elodie LAVERT pouvoir à Nadine HOCINE, Loïc CHEVALIER pouvoir à Christian DUPUIS, Emilie GIRAUD

Absents : Yann VALLO, Alain SENDRA

Secrétaire élu pour la séance : Jean Noël ETAY

Date de la convocation : 25 juillet 2024

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Travaux voirie 2024 : Travaux de réfection d'une portion de la VC N°9 Route de Charrondière
- Acquisition tables et bancs : modification de la délibération du 7 juin 2024
- Décision modificative N°1
- Avis de la commune sur le Programme Local de l'Habitat 2025-2030
- Approbation avec Roannais Agglomération de la charte de la dotation pour l'investissement communal
- Zones de revitalisation rurales (ZRR) : Taxe foncière sur les propriétés bâties : possibilité d'exonération en faveur des locaux meublés à titre de gîte rural, des locaux classés meublés de tourisme, des chambres d'hôtes ou des hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement
- Zones de revitalisation rurales (ZRR) : Cotisation foncière des entreprises : possibilité d'exonération en faveur des établissements exerçant une activité industrielle, commerciale ou artisanale
- Aménagement du Bourg
- Questions diverses

Travaux voirie 2024 : Travaux de réfection d'une portion de la VC N°9 Route de Charrondière

M. Le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 7 juin concernant le marché de travaux de voirie 2024 d'un montant inférieur aux estimations initiales. M. le Maire rappelle au Conseil qu'afin d'optimiser les subventions voirie du Département, de nouveaux travaux pourraient être réalisés. Il propose donc au Conseil de poursuivre les travaux de réfection en bicouche de la VC N°9 Route de Charrondière sur environ 720 m.

Il présente au Conseil le devis de réfection pour la réalisation d'un bicouche sur la VC N°9 de l'entreprise EIFFAGE d'un montant de 4 999,82 €.

M. le Maire propose au Conseil de retenir le devis de l'entreprise Eiffage.

Adoptée à l'unanimité

M. le Maire ajoute que les travaux de bicouche auront lieu vers le 22 août et ceux des enrobés et du parking du Verger vers le 26 août.

Il ajoute qu'il a échangé avec Mme le Maire de Changy pour voir s'il serait possible d'améliorer les accôttements de la voie communale menant à Jean de l'Oie avant les travaux d'enrobé. Il précise que ces travaux avaient déjà été évoqués dans le passé et qu'à l'époque la municipalité de Changy avait suggéré de prendre à sa charge les travaux. M. le Maire confirme au Conseil que Mme le Maire de Changy maintient aujourd'hui cet engagement et s'occupe de les faire réaliser.

M. le Maire informe le Conseil que l'agent de la commune du Crozet est venu faire une démonstration de leur faucheuse d'accôttement. En effet M. le Maire du Crozet lui avait fait savoir qu'il envisageait de la changer et qu'elle pourrait être à vendre.

Il précise que M. ETAY et M. MURAT ont assisté à la démonstration .

M. ETAY ajoute que le travail réalisé avec la faucheuse est très correcte et précise que la machine est très bien entretenue et de très bonne qualité mais a déjà quelques années, donc il sera nécessaire de faire attention au prix demandé s'il y avait acquisition.

M. DUPUIS ajoute alors qu'il a échangé la veille avec M. le Maire du Crozet qui lui a dit qu'il ne souhaitait plus vendre cette faucheuse d'accôttement mais plutôt proposé un arrangement avec St Bonnet. Cet arrangement serait que St Bonnet fasse du broyage avec son épareuse sur le Crozet et qu'en échange Le Crozet fasse du broyage avec sa faucheuse d'accôttement sur St Bonnet. Il propose au Conseil de ne pas se précipiter pour prendre une décision. Il est aussi possible de demander un devis à l'entreprise qui assure le broyage pour un passage supplémentaire de fauche des accôttements.

M. ETAY ajoute qu'il faudrait demander des devis de faucheuse d'accôttement neuve et d'occasion pour avoir tous les éléments avant de se décider.

Acquisition tables et bancs : modification de la délibération du 7 juin 2024

M. Le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 7 juin concernant l'acquisition de tables et de bancs auprès de l'entreprise TRIGANO. A la réception du devis validé, l'entreprise a fait savoir qu'elle ne pouvait pas fournir à la commune les produits souhaités. En échange elle propose d'autres modèles similaires de tables et de bancs.

M. le Maire présente au Conseil le nouveau devis pour l'acquisition de 10 tables et 20 bancs en polyéthylène pour la somme de 2 245,40 € HT. Il ajoute que ce nouveau devis reste moins élevé que les autres fournisseurs mis en concurrence initialement.

M. le Maire demande au Conseil d'approuver le devis de l'entreprise TRIGANO pour l'acquisition de 10 tables et 20 bancs en polyéthylène pour la somme de 2 245,40 € HT.

Adoptée à l'unanimité

Décision modificative N°1

M. le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'apporter des modifications au budget primitif 2024, car les crédits pour certaines opérations sont insuffisants, notamment pour l'acquisition de la propriété au 37 Place de l'Église et des tables et des bancs.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
D 615231 : Entretien de voirie	20 000,00 €			
D 023 : Virement à la section d'investissement		20 000,00 €		
TOTAL	20 000,00 €	20 000,00 €		
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
INVESTISSEMENT				
D 2138-257 : Achat maison 37 Place de l'Église		20 000,00 €		

D 2151-256 : Travaux voirie 2024	700,00 €			
D 2188-156 : Achat tables et bancs		700,00 €		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				20 000,00 €
TOTAL	700,00 €	20 700,00 €		20 000,00 €
TOTAL GENERAL		20 000,00 €		20 000,00 €

Adoptée à l'unanimité

Roannais Agglomération : Programme Local de l'Habitat 2025-2030 : avis de la commune

M. le Maire présente une synthèse du projet qui a été présenté en conférence des maires.

Il ajoute que pour St Bonnet l'objectif global sur 6 ans est 1 production de construction neuve et 5 réhabilitations de logements vacants.

M. MURAT ajoute que c'est peu pour une durée de 6 ans

M. ANDRO précise qu'au début du projet du PLH 2025-2030, les communes rurales ont failli ne pas être dotées de productions de logements mais au cours de l'étude il a été choisi de les répartir sur l'ensemble du territoire de Roannais Agglomération. La priorité étant tout de même restée aux communes urbaines.

M. le Maire propose au Conseil de rendre un avis favorable sur le projet Programme Local de l'Habitat 2025-2030

Adoptée à l'unanimité

Approbation avec Roannais Agglomération de la charte de la dotation pour l'investissement communal

M. le Maire présente au Conseil la charte de la dotation pour l'investissement communal.

Roannais Agglomération met en place un fond de soutien à l'investissement communal permettant de financer des projets communaux. Le montant de ce fond est de 25 000 € par commune par an pouvant financer toutes les dépenses d'investissement (études, acquisitions, travaux, remboursement du capital de l'emprunt). Cette dotation a vocation à financer des projets communaux favorisant la transition écologique (rénovation énergétique des bâtiments et espaces publics, végétalisation et renaturation des espaces, énergies renouvelables, modes doux de déplacement, requalification de secteurs bâtis).

M. le Maire propose au Conseil d'approuver la charte pour la dotation à l'investissement communal.

Adoptée à l'unanimité

Zones de revitalisation rurales (ZRR) :

M. le Maire informe le Conseil que la commune est maintenue en Zone de Revitalisation Rurale. Ce zonage ouvre droit à des exonérations fiscales et sociales afin de soutenir l'activité économique et l'attractivité des communes rurales. Ces mesures peuvent favoriser l'implantation d'entreprises dans la commune telles que des commerces où de très petites entreprises (TPE). Les professions libérales ou médicales sont également éligibles aux dispositifs d'exonérations.

Ce maintien en ZRR est une opportunité pour les propriétaires qui souhaiteraient développer une activité de gîte ou chambre d'hôte et ainsi augmenter l'accueil touristique sur la commune.

Pour les projets de création d'entreprise l'exonération fiscale d'une durée totale de 8 ans peut être un point important pour les porteurs de projets.

Il ajoute que les pertes de retombées fiscales sont peu conséquentes pour la commune par rapport à l'attractivité qu'elles lui donnent.

Il demande au Conseil d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les locaux classés meublés de tourisme, les chambres d'hôtes, les hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement et d'instaurer l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises.

Adoptée à l'unanimité

Aménagement du Bourg

M. le Maire propose au Conseil de reprendre en détail le projet d'aménagement du Bourg.

Il précise que le Département de la Loire conserve à sa charge la réfection de la chaussée du Bourg (décroustage et mise en place d'enrobé). Ce qui représente une somme d'environ 135 000 € en moins à la charge de la commune.

Il ajoute que certains travaux pourront être réalisés par l'agent communal : muret de la place PMR vers la salle des fêtes, muret de délimitation des cases de stockage à côté du parking vers le dépôt communal.

Il ajoute que pour la réalisation de la place PMR devant l'école il sera nécessaire de faire l'acquisition d'une portion du talus de Mme GUILLOT d'environ 1,20 m de profondeur sur la longueur du talus.

Il précise que suite à un entretien avec Roannais Agglomération, il a porté candidate la commune pour l'appel à manifestation d'intérêt organisé prochainement, pour l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques. Ce projet n'aurait aucun coût pour la commune, uniquement celui d'amener le réseau électrique vers l'emplacement de la borne qui pourrait se situer sur le parking le long du mur du cimetière. Emplacement à la vue de tous, facile d'accès et à proximité des réseaux.

Il ajoute qu'il souhaiterait l'installation d'un panneau d'affichage digital à l'entrée du Bourg.

M. ANDRO s'interroge sur la nécessité d'un panneau d'affichage digital. Il pense que l'accès pour les habitants à l'application « Panneau Pocket » serait plus pertinent. Les automobilistes n'ont pas le temps de lire les infos affichées sur le panneau digital.

M. ANDRO précise aussi qu'il doute de l'utilité de la présence d'un feu récompense à l'entrée du Bourg côté Changy. Il lui semble qu'il ne sera pas suffisamment vu des automobilistes étant situé un peu avant le virage de l'église.

M. DUPUIS ajoute qu'une signalisation verticale sera installée en amont. Il préfère la présence d'un feu pour limiter la vitesse, à l'installation de dos d'âne.

Mme VINCENT dit qu'elle est d'accord avec M. DUPUIS car souvent les dos d'âne ne sont pas conforme à la réglementation.

M. DUPUIS précise que les places de stationnement devant l'école et l'épicerie seront des places « arrêt minute ». Il ne sera pas possible de stationner sur du long terme.

M. ANDRO ajoute que les trottoirs ne seront pas en bordures basses alors que cela pourrait peut être être plus pratique.

M. MURAT précise que des bordures hautes permettent de protéger les piétons.

M. DUPUIS ajoute que le SIEL lui a transmis un modèle de lampadaire autonome pour le parking à côté du local communal. Ce sera l'objet d'une prochaine délibération dans le cadre d'un fond de concours.

Il informe le Conseil qu'il a rencontré M. EL QAOUT qui lui a donné l'autorisation d'abattre les tuyas retombant sur la route en face l'école. Se pose la question de comment réaliser cet abattage : par les élus ou par une entreprise.

M. ETAY ajoute que l'abattage par une entreprise sera un coût important.

M. ANDRO dit qu'une corvée peut être réalisée par les élus et l'agent.

M. DUPUIS ajoute que cela est tout à fait possible mais que de nouveau le travail sera fait toujours par les mêmes élus c'est à dire les adjoints et le maire. Le sujet sera réétudier à la rentrée.

M. DUPUIS précise qu'il a échangé avec le directeur du cabinet OXYRIA au sujet de la mise en redressement judiciaire de son entreprise. Ce dernier lui a expliqué que cela était dû à un litige judiciaire avec un ancien salarié. Le salarié ayant gagné un procès contre l'entreprise et réclamant le dédommagement financier en un seul versement. Il ne restait plus qu'à l'entreprise à se mettre en redressement judiciaire. Il a assuré à M. DUPUIS qu'il avait du travail avec plusieurs contrats déjà engagés.

M. DUPUIS ajoute que se pose le problème des raccordements à l'assainissement collectif pas encore effectués par certains habitants du Bourg. Il propose d'envoyer des courriers aux personnes concernées.

Questions diverses

* M. le Maire informe le Conseil des difficultés financières rencontrées par l'Association Jeunesse et Sports du Pays de La Pacaudière (AJS). L'association a vu ses dépenses de fonctionnement fortement augmentées. Les subventions sont restées stables. De ce fait les interventions proposées gratuitement

depuis plusieurs années dans les écoles sous forme de cycles d'activités, ne pourront plus être gratuites à la rentrée de septembre. Elle sollicite donc les communes pour une participation financière pour celles qui souhaiteraient que ce service perdure. Le montant de la participation serait de 100 € par cycle. M. le Maire ajoute, qu'en concertation avec les maires de l'ex canton de La Pacaudière, ils vont solliciter une aide financière dans le cadre du projet Territoire Educatif Rural qui devrait se concrétiser prochainement sur le territoire. M. le Maire sollicite le Conseil pour connaître sa position sur une participation financière de la commune de 100 € par cycle afin de conserver les interventions de l'AJS dès septembre. Le Conseil valide une participation financière de la commune de 200 € pour l'année scolaire 2024-2025.

* M. le Maire demande aux élus s'ils ont bien reçu le compte rendu de la réunion de travail du 19 juillet avec BayWa-Re et si des remarques sont soulevées.

Pas de remarques évoquées.

Il informe le Conseil que suite à la sollicitation de l'association des Petits Bois pour une rencontre avec les membres du Conseil, il a proposé à sa présidente la date du 20 septembre 2024 à 19 h à la mairie.

* M. le Maire fait part au Conseil d'un échange téléphonique qu'il a eu avec M et Mme GRELAUD au sujet des décisions prises lors de la dernière réunion de conseil au sujet de la forêt sectionale de Charrondière et Belin. Ces derniers ne sont pas d'accord avec ces décisions et M. le Maire pense qu'ils vont inquiéter la commune à ce sujet.

M. MURAT et M. ANDRO ajoutent qu'une procédure initiée par les propriétaires sera peut être le moyen d'enfin juger la situation.

* M. DUPUIS demande à M. ANDRO s'il a fait réaliser des devis pour une rambarde sur la passerelle du lavoir. M. ANDRO répond qu'il n'a pas encore fait faire de devis à ce sujet.

* M. DUPUIS ajoute que pendant les congés de Dominique il assurera l'arrosage des fleurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire, Christian DUPUIS

Le secrétaire, Jean Noël ETAY



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Etay", written in a cursive style.